

Manif. Les défenseurs d'un service de réa à l'heure de l'inauguration.

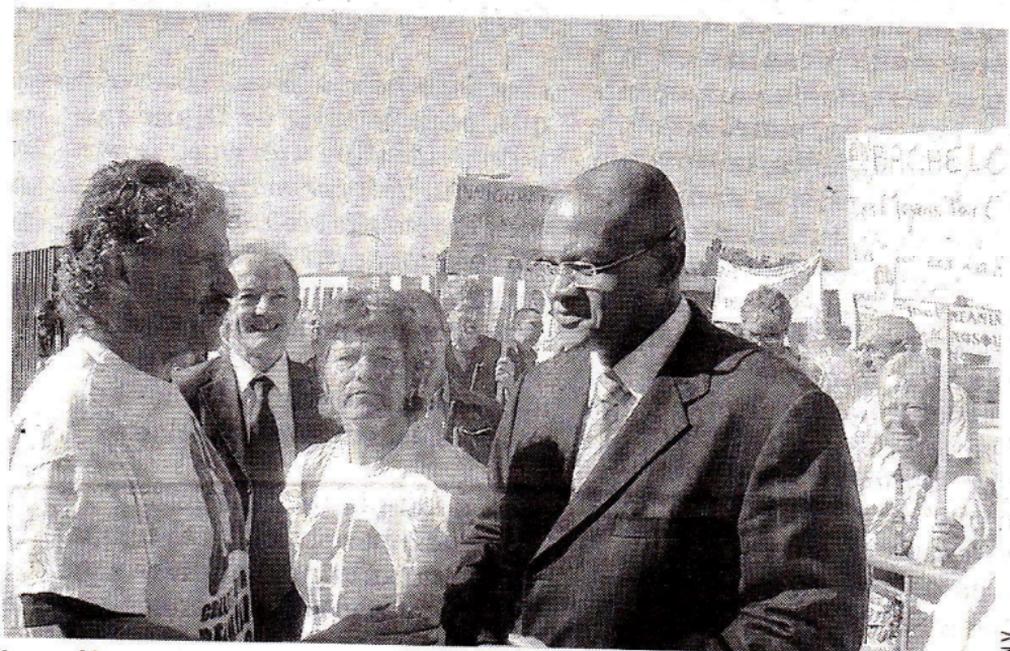
Le collectif sans ticket d'entrée

MANSCHELAISE
23/9/10

■ Les membres du collectif « pour une réa à Manosque » étaient hier en avance sur l'heure de l'inauguration de l'hôpital. Tracts et pancartes à l'appui ils étaient venus sur le terrain de cette tribune médiatique pour à nouveau rappeler les arguments de leur revendication, la création d'un service de réanimation de 8 lits. Sans ticket d'entrée ils ont été « invités » à se tenir à l'écart de la cérémonie de célébration. C'est ainsi derrière une rangée de barrières qu'ils ont clamé leur colère du fait de cette organisation réservée à « un carré de VIP triés sur le volet... sur quels critères ? », ont-ils interrogé. Le Préfet Pierre N'Gahane est allé à la rencontre du représentant du collectif. Jean-François Pellarey lui a fait part de la préoccupation suscitée « quand on voit les représentants de la population parqués derrière des barrières... Nous sommes quand même des citoyens responsables, heureux de ce nouvel hôpi-

tal... Nous craignons les prémices d'une République de dérive... » La demande est formulée de laisser entrer le collectif pour distribuer des tracts, et « on se retirera ». Le préfet donne son autorisation. Puis le sénateur Domeizel prendra le micro pour expliquer qu'il vient de toucher un mot au préfet afin que les membres du collectif puissent prendre part à l'inauguration. « Cette situation est regrettable. Le préfet ne voit pas d'inconvénient à ce que vous participiez à la cérémonie à condition de respecter la sérénité des lieux, qu'on laisse à l'extérieur, cloches et banderoles ». Du côté des manifestants on souligne que les interlocuteurs rencontrés à Matignon, au Ministère, à l'Agence Régionale de la Santé..., pour tenter de faire avancer le dossier de la réa, ont « jugé le collectif fréquentable » mais que « dans le département quelques réfractaires tentent de le bâillonner ».

N.V.



Le préfet à la rencontre du représentant du collectif « réa ».